

Lettre ouverte à l'ensemble des Elu(e)s, aux administrations et services de l'Etat, aux donneurs d'ordres publics et privés du département et aux acteurs de l'acte de construire de l'Ariège .

Objet : Flambée des prix et pénurie de matériaux et matériels pour la construction et les travaux publics

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques mois, le marché des matières premières subit des tensions de plus en plus fortes. Dans ce contexte, les entreprises artisanales du bâtiment et des travaux publics font face à des hausses de prix importantes, notamment de certains métaux comme l'acier, le cuivre, le minerai de fer, le zinc... Au quotidien, des difficultés se font déjà sentir pour les entreprises. Les problèmes d'approvisionnement viennent s'ajouter dans beaucoup de domaines et pour de nombreux matériels et équipements. Parfois, il faut y ajouter en plus une impossibilité d'obtenir des dates indicatives de livraison par les fournisseurs. Pour toutes ces raisons, la CAPEB et la CNATP ont interpellé dès février le Ministère de l'économie et des finances sur ce sujet.

Si nous poursuivons ce travail au niveau national, il nous paraît aujourd'hui essentiel d'en appeler à la responsabilité de l'ensemble des donneurs d'ordre publics et privés du département et des différents acteurs de l'acte de construire.

Ainsi, nous demandons à chacune et chacun d'entre vous de prendre en considération ce contexte si particulier et de faire preuve de souplesse et de compréhension pour ne pas fragiliser un peu plus nos entreprises, à l'heure où elles doivent sortir de cette crise, rattraper les retards, et pour certaines, commencer à rembourser les reports de cotisations, de charges et les PGE.

De plus, vous n'êtes pas sans ignorer les difficultés de recrutement et la pénurie de main d'œuvre que nous rencontrons, un facteur particulièrement aggravant à ces difficultés.

Vous en conviendrez, nous devons toutes et tous nous montrer solidaires et responsables face à cette situation que nous subissons. Concrètement, et de façon non exhaustive, nous vous suggérons quelques pistes.

APPLIQUER LES BONNES PRATIQUES PERMISES PAR LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE MAIS AUSSI PAR LES MARCHES PRIVÉS

Afin d'éviter de faire peser sur les entreprises un aléa économique majeur, la CAPEB et la CNATP demande que les mesures nécessaires du Code de la commande publique et du Code des marchés privés, soient bien optimisés, et notamment certaines bonnes pratiques :

- ne pas avoir systématiquement recours aux marchés à prix ferme, au profit de marchés à prix révisables;
- adapter les paramètres de l'actualisation en cas de marché à prix ferme;
- permettre, par avenant, d'appliquer la révision et l'actualisation aux marchés qui ne les avaient pas intégrées;
- prévoir un délai de validité des offres très limité dans le temps (par exemple, un mois) afin de ne pas exposer les entreprises à des aléas économiques majeurs;
- accorder une attention particulière au choix des indices afin que l'actualisation ou la révision traduise bien les variations économiques liées à la prestation réalisée par l'entreprise;

- geler l'application des pénalités de retard dans tous les cas où la crise actuelle (problèmes de personnel, retard pris pour les mêmes raisons dans les phases amont du projet, ...) et les difficultés d'approvisionnement sont en cause;
- intégrer un indice supplémentaire dans une formule paramétrique lorsqu'un poste de charges (acier, zinc, cuivre...) est sous-estimé dans l'index BT de référence par rapport à la prestation réellement exécutée;
- favoriser par tous les moyens, la rapidité de traitement des factures et leur paiement (Avances, situation, soldes et retenues de garantie);
- pour les distributeurs, fournisseurs et fabricants, favoriser la visibilité des délais de livraison et optimiser la gestion des stocks;
- pour tous les marchés relatifs aux aides et à la rénovation (accessibilité, performance énergétique, CEE, ANAH, Eco-chèque Région, ...), sensibiliser les particuliers à ces problématiques et favoriser la rapidité de traitement des dossiers et des paiements;
- être force de propositions et de solutions pour travailler, dialoguer et de respecter les intérêts de chacun;

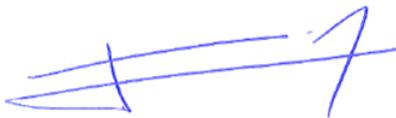
Aussi, nous vous demandons solennellement de tout mettre en œuvre pour répondre aux enjeux économiques de notre secteur d'activité alors que nos entreprises sont déjà affectées par une perte de rentabilité du fait de la crise sanitaire à laquelle elles font face depuis le mois de mars 2020. Nous savons qu'il est inutile de vous rappeler leur rôle socio-économique sur notre territoire et nous comptons sur vous tous pour que nous puissions collectivement sortir de la crise en laissant de côté notre individualisme et en nous rappelant qu'au-delà de nos droits, il y a notre devoir.

Nous allons adresser un double de ce courrier aux 2107 entreprises artisanales du BTP que nous représentons, afin de les sensibiliser aux problèmes et solutions envisageables.

Nous restons à votre disposition et à celle de vos services pour échanger sur ce dossier,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Vincent PEREZ
Président de la CAPEB de l'Ariège



Christian MASSAT
Président de la CNATP de l'Ariège



PJ : Liste des destinataires